

Connexions

Bulletin d'information de la Commission des droits de la personne du Manitoba

Volume 4, numéro 4

avril 2004

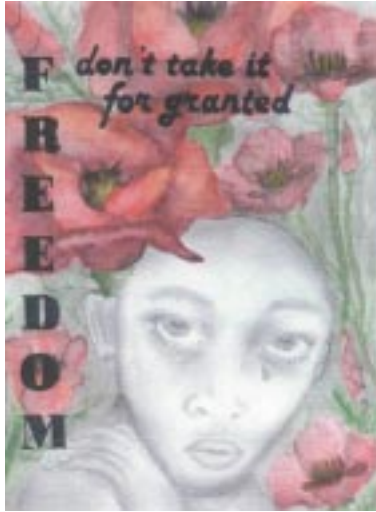
THE MANITOBA
HUMAN RIGHTS
COMMISSION



LA COMMISSION DES
DROITS DE LA PERSONNE
DU MANITOBA

Visitez notre site Web à l'adresse
suivante : www.gov.mb.ca/hrc

Plus de 1700 participants à la Journée du droit



Emina Tankovic, de la Hastings School, a remporté le premier prix du concours d'affiches de la Journée du droit

Des visites guidées des tribunaux et des cellules, des expositions interactives, la tenue de procès fictifs par des étudiants et un concours d'affiches : voilà quelques événements qui se sont déroulés au Palais de justice de Winnipeg à l'occasion de la Journée du droit, le 18 avril dernier. Lors de la journée portes ouvertes, on a pu enregistrer une participation record de 1 700 personnes.

Chaque année, au mois d'avril, nous commémorons l'adoption par le Parlement de la Charte canadienne des droits et libertés en célébrant la Journée du droit. Des exemplaires de la Charte ont été remis au public.

La Commission des droits de la personne du Manitoba, en collaboration avec la Commission canadienne des droits de la personne, a conçu un stand qui présentait un questionnaire sur les droits de la personne et des informations générales.

Des élèves des écoles Laura Secord Elementary School, Shafesbury High School, Sisler High School et Grosvenor School, ainsi que du Collège Louis-Riel et du Collège régional Gabrielle-Roy, ont participé



De nombreuses personnes se sont arrêtées au stand de la Commission pour participer au questionnaire sur les droits de la personne.

Suite à la page 2

Les droits en question par M^{me} Janet Baldwin, présidente Yom Hashoah Jour de l'Holocauste

La semaine dernière, j'ai participé au programme de l'Assemblée législative du Manitoba intitulé « Unto Every Person There Is A Name » (« En chaque personne il y a un nom »). Un hommage a été rendu aux victimes du nazisme par des membres de leur famille, des survivants de l'Holocauste et d'autres personnes qui ont lu leurs noms à voix haute. Cette commémoration est toujours émouvante et elle me touche profondément.

La commémoration de cette année a eu lieu dans le contexte des résurgences inquiétantes d'actes racistes à l'égard des juifs, notamment la bombe incendiaire posée à la United Tahmud Torah School à Montréal le 5 avril dernier. Selon la plus récente étude menée par le B'nai Brith, les incidents antisémites ont doublé entre 2001 et 2003. Le Centre Simon Wiesenthal a noté une recrudescence cette année des sites Internet motivés par la haine. D'ailleurs, la fin de semaine dernière à Winnipeg, un groupe militant pour la suprématie blanche appelé « Western Canada For Us » a organisé une réunion de recrutement.

Le mois dernier, le gouvernement fédéral a approuvé un plan d'action national contre le racisme. Le ministre de la Justice, l'honorable Irwin Cotler, a déclaré que le gouvernement mettrait en œuvre ce plan de lutte contre les crimes motivés par la haine. À la Commission des droits de la personne du Manitoba, nous voulons voir si les modifications apportées à nos dispositions interdisant les gestes et les déclarations discriminatoires nous aideront à traiter les incidents racistes relevant de notre compétence.

Pour endiguer cette vague, il faut déployer des efforts sur tous les fronts, tant à titre personnel qu'à titre collectif. Comme l'honorable Irwin Cotler nous l'a rappelé, l'Holocauste a commencé par des mots.

Prochains ateliers sur les droits de la personne au Manitoba

Harcèlement en milieu de travail - 23 juin 2004
Adaptation à des besoins spéciaux - 16 juin 2004
De 9 h à 12 h 30 : 50 \$ (repas de midi inclus)

Pour toute information complémentaire,
veuillez composer le 945-3007

Egalité des chances et absence de discrimination

Suite de la page 1

Un concours d'affiches intitulé « Célébrez votre liberté » a également été organisé. Emina Tankovic a remporté le concours avec son affiche intitulée « Freedom – Don't Take it for Granted » (« La liberté ne va pas de soi »). Elle a brièvement décrit ainsi son affiche : « En tant que citoyens du Canada, nous ne réalisons pas que la liberté est un privilège. Sur cette affiche, cet enfant victime de la guerre pleure dans un environnement où la liberté et le bonheur n'existent pas. Les coquelicots représentent les nombreux soldats canadiens qui sont morts au combat pour défendre une seule chose : la liberté. En tant que nation et peuple, nous devrions leur être reconnaissants et célébrer le fait que la liberté fait partie de notre vie. »

Marie Hart, de la Minitonas Middle School, a remporté le deuxième prix avec une affiche intitulée « Celebrate the Freedom » (« Célébrez la liberté »), qui représente une jeune femme mettant une colombe en liberté. Selon l'élève, cette scène symbolise l'arrivée des immigrants au Canada.



Parents et enfants ont participé à l'expérience virtuelle sur les effets de l'alcool, organisée à l'un des nombreux stands interactifs de la Journée du droit.

Commanditaires de la Northern Youth Conference 2004 (conférence de sensibilisation des jeunes dans la région du Nord)

Inco Manitoba : Repas de midi
Comité des relations interraciales de la Ville de Thompson : Pause santé
Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, région de l'Ouest : Concours de vidéos
Buffalo Credit Union : Concours de vidéos

Donateurs de la conférence de sensibilisation des jeunes dans la région du Nord - 2004
Manitoba Metis federation
Manitoba Hydro

Événements à venir Le mois prochain est celui du patrimoine asiatique

En 2002, le gouvernement du Canada a officiellement désigné le mois de mai Mois du patrimoine asiatique. Selon M^{me} Sheila Coops, alors ministre du Patrimoine canadien, cette reconnaissance témoigne de la longue et riche histoire des Canadiens d'origine asiatique et de leur apport au Canada et à l'étranger. « Au Canada, notre diversité culturelle nous enrichit tous, sur les plans tant social que politique et économique, et ce, de multiples façons. Le Mois du patrimoine asiatique fournit une occasion idéale à tous les Canadiens et Canadiennes de célébrer la beauté et la sagesse des multiples cultures asiatiques et de rendre hommage aux nombreuses contributions diversifiées des Canadiens d'origine asiatique à nos communautés et à notre pays. »

Cérémonie d'ouverture

Le samedi 1^{er} mai à 19 h 30, Théâtre Burton-Cummings - 5 \$

Démonstrations de cuisine asiatique – Les samedis : du 1^{er} mai au 29 mai

De 13 h à 14 h, 4^e étage – La Baie Centre-ville – Entrée gratuite

Festival des Canadiens d'origine asiatique

Le dimanche (de 13 h 30 à 22 h) et le lundi (de 13 h à 17 h)

Les 23 mai et 24 mai, au marché de La Fourche

Présentation et lecture avec l'écrivain d'origine asiatique Hiromi Goto

Le jeudi 26 mai à 19 h 30, Librairie McNally Robinson, Grant Park - Entrée gratuite

Concours de l'idole asiatique « Pathways to Stardom »

Le samedi 29 mai à 19 h 30, Auditorium Tec-Voc, 1577, rue Wall - 5 \$

Vitrine de la culture et des arts asiatiques

Le samedi 29 mai, de 11 h à 17 h, Centre commercial Polo Park – Court central

Règlements de litiges

Un cinéma réagit rapidement à une plainte

Alors qu'elle faisait ses courses dans un centre commercial, une dame âgée qui marchait avec une canne décida d'aller au cinéma. Elle acheta son billet de cinéma et s'approcha du comptoir alimentaire où elle commanda du pop-corn et une boisson. Comme aucun employé n'était disponible pour l'aider à se rendre à son siège, sauf l'employé du comptoir, elle demanda si on pouvait mettre son pop-corn de format moyen dans un grand sac pour qu'il soit plus facile à transporter. L'employé refusa. La dame suggéra alors à l'employé de ne pas remplir le sac de format moyen jusqu'au bord. L'employé s'exécuta à contrecœur.

L'incident a été porté à l'attention de la Commission, et avec l'autorisation de la dame en question, la direction du cinéma a été contactée. Selon la direction, les employés sont disponibles pour les clients qui ont besoin d'aide, mais aucune assistance n'a été offerte dans ce cas là.

Le siège social a été informé de l'incident et a convenu d'afficher les panneaux suivants : « Nos employés sont à votre disposition pour vous aider. Prévenez-nous si vous avez besoin d'aide ». Ces panneaux seront affichés dans tous leurs cinémas, dans tout le Canada. La plaignante a également reçu des billets de cinéma et elle a été satisfaite du dénouement de l'affaire.

Révision du formulaire de demande d'emploi

Une jeune femme a posé sa candidature pour un emploi saisonnier dans un centre de jardinage. Alors qu'elle remplissait le formulaire de demande d'emploi, elle a pensé que certaines questions pouvaient contrevenir au Code des droits de la personne. Elle a alors décidé de prendre contact avec la Commission.

Le formulaire de demande a été examiné, et certaines questions ont été signalées au propriétaire du centre. Par exemple, une question demandait au candidat de dresser la liste des médicaments sur ordonnance ou de tout autre médicament qu'il était en train de prendre. Une autre question demandait au candidat d'indiquer s'il avait eu ou non des problèmes de dos ou de jambes. Ces questions pourraient révéler une incapacité physique ou mentale et pourraient mener au dépôt d'une plainte relative aux droits de la personne. Le propriétaire a convenu d'effectuer les changements suggérés. Il a aussi reçu un exemplaire du livret de la Commission intitulé : « Demandes de renseignements avant l'embauche », également disponible sur le site Web de la Commission.